

DECLASSEMENT DE VOIE - allée du Sauvage

Monsieur SLIMANE Arezki a sollicité la commune pour l'achat d'une portion de terrain située sur la commune affecté~~e~~ actuellement, à du stationnement. Monsieur SLIMANE souhaite en bénéficier à titre privé. La commune consent à lui céder ces places de stationnement.

Dans le cadre de cette cession, il est nécessaire de recourir à une enquête publique pour déclassement de cette partie de terrain du domaine public.

Il a été convenu avec Monsieur SLIMANE partagerait pour moitié les frais afférents à la cession (enquête publique, document d'arpentage, rédaction de l'acte administratif).